



Accident de moto c'est fait précuté

Par **pointeau isabelle**, le **16/05/2018 à 14:58**

bonjour , le conjoint de ma fille a eu accident jeudi dernier et rentre aujourd'hui de l'hôpital il n'est pas responsable de l'accident c'est une voiture qui la percuter (il dépassait une voiture quand une autre voiture a grillé le stop et la voiture que mon gendre dépassais celui a évité celle qui grillait le stop et la percuté à l'arrière . conclusion opérationnel lundi radius cubitus cassé bras droit plus petite dessus main cassé pouce main gauche plus les deux pieds . les quatre membres sont plâtrés
c pour cela quel sont c droit .j'ai entendu parler de Prétium doloris (se sont des intérêts que la personne touche par les assurances ?) en guise de dédommagement et pourquoi elle nous dit rien

Par **Visiteur**, le **16/05/2018 à 15:26**

Bonjour,
C'est une question d'assurances
Y a-t-il eu constat de police ?

Par **Chaber**, le **16/05/2018 à 15:35**

bonjour

[citation] le conjoint de ma fille a eu accident jeudi dernier [/citation]cet accident étant très récent il faut quand même attendre un peu pour avoir les PV dressés par les forces de l'ordre que son assureur recevra directement par Transpv.

[citation] .j'ai entendu parler de Prétium doloris (se sont des intérêts que la personne touche par les assurances ?) en guise de dédommagement et pourquoi elle nous dit rien[/citation]Sans aucune responsabilité le conducteur sera indemnisé selon la Loi Badinter pour tous ses préjudices, dont fera partie le prétium doloris

Selon la dite loi il pourra obtenir une provision.

Il faut qu'il relise son contrat d'assurances pour vérifier s'il bénéficie d'une protection juridique qui lui permettrait de choisir un avocat de préférence spécialisé dans les accidents corporels.